

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/158 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PRINCIPE DE L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION URBANISTIQUE DU FOND DE BAIE D'AJACCIO

---

#### SEANCE DU 25 JUILLET 2013

L'An deux mille treize et le vingt-cinq juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FEDERICI Balthazar à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. SANTINI Ange  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RUGGERI Nathalie  
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. CHAUBON Pierre  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme SANTONI-BRUNELLI M-A à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SUZZONI Etienne à Mme MERMET Valérie  
M. TATTI François à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

**ETAIT ABSENT : M.**

FRANCISCI Marcel.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret n° 2006-975 portant Code des Marchés Publics,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe de la première étape de l'étude pour la restructuration urbanistique du fond de baie d'Ajaccio pour un montant total HT de 460 000 euros.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le plan de financement de cette 1<sup>ère</sup> étape d'études proposé dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

- Europe	47 %	216 200 €
- Collectivité Territoriale de Corse	53 %	243 800 €

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

**ARTICLE 5 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les consultations d'entreprises nécessaires en études, à signer et à exécuter les marchés.

**ARTICLE 6 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché « conduite d'opération pour la restructuration urbanistique du fond de baie d'Ajaccio » avec le groupement conjoint SCET (mandataire solidaire) CYCLADES - GEORGES SALINI - IN-STRADA pour un montant de 704 600 € HT, soit 842 702 € TTC.

**ARTICLE 7 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juillet 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

## **RESTRUCTURATION URBAINE DU FOND DE BAIE D'AJACCIO**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'organisation des études et de leurs pilotages, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale de Corse, afin de mener à bien le projet de restructuration urbaine des infrastructures de transports du fond de baie d'Ajaccio.

### ***L'opération***

#### ***Contexte général***

Depuis de nombreuses années, plusieurs documents de planification et d'aménagement du territoire ont été réalisés sur le territoire communal sous différentes maîtrises d'ouvrages (Ville, CAPA, CTC, CCIACS...).

On compte en effet, le PLH, la mise en révision du PLU avec l'extension de l'urbanisation vers l'Est de la commune, le projet d'extension du port Charles Ornano, l'étude de faisabilité du transport en commun en site propre (TCSP) ajaccien, la construction de parkings en centre-ville.

L'avancée ou la finalisation de ces différents documents se traduit par l'émergence d'un véritable Projet Urbain pour la Capitale Régionale.

Pour concrétiser la politique de la ville, il est nécessaire d'améliorer les conditions de circulation en ville.

Ainsi, de façon à répondre de manière efficace à la problématique des déplacements, et de réduire la pression liée aux circulations automobiles et au stationnement, le schéma directeur routier de la Collectivité Territoriale Corse propose :

- L'aménagement de la pénétrante ;
- Le réaménagement de l'entrée de ville en fond de baie, et en particulier le traitement du secteur de l'Amirauté.

Le secteur Amirauté constitue un point névralgique du fonctionnement urbain de la ville d'Ajaccio.

En effet, il est frappé de très forts enjeux urbains : gare CFC, accès au port de commerce et au port de plaisance, gare maritime et gare routière, important maillon routier avec interface entre le Cours Napoléon (artère principale d'échange Est/Ouest) et le Boulevard Charles Bonaparte étranglé entre une friche et un port de plaisance lui-même contraint en terme d'espace.

Il est donc fondamental pour la mise en œuvre de ce projet urbain partagé avec l'ensemble des partenaires institutionnels d'apporter une attention toute particulière à l'aménagement de ce secteur stratégique de la gare Amirauté.

Concernant l'entrée de ville d'Ajaccio et l'aménagement du fond de baie, la problématique rencontrée est complexe. Les emprises publiques, appartenant à la Collectivité Territoriale de Corse, comportent plusieurs voies de circulation, dont certaines sont réservées aux transports en commun, la voie des chemins de fer et le domaine portuaire.

Nous sommes également en présence de carrefours au fonctionnement confus assurant les échanges avec les quartiers Nord de la ville.

La commune a pour ambition de restructurer en profondeur le fond de baie en lui donnant le caractère urbain que mérite l'agglomération ajaccienne.

Ces aménagements prévoient également un TCSP.

Ce TCSP viendra compléter l'offre du transport en commun déjà offerte par le train, permettant le déplacement de la gare à Saint-Joseph et une clarification des emprises en fond de baie.

Concernant les carrefours et les échanges avec le tissu urbain, la mise en service de la rocade va bouleverser les trafics actuels, et par voie de conséquence les besoins en aménagement des carrefours vont évoluer de façon significative.

De même le tissu des voiries secondaires, au demeurant déjà insuffisamment développé, devra être réétudié afin d'améliorer la desserte secondaire et les liaisons inter quartiers.

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale Corse a adopté en janvier 2010 le plan directeur de développement du port d'Ajaccio. Ce plan prévoit le transfert de l'activité de fret à Saint Joseph avec extension des terre-pleins nécessaires aux manœuvres et au stationnement. Les conditions des liaisons entre le port et la ville vont donc être sensiblement modifiées par ce projet.

Le déplacement de la gare à Saint Joseph (avec dépôt de maintenance) constitue également une donnée d'entrée de l'analyse de même que les projets d'extension des ports de plaisance par la Ville.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite lancer sur l'agglomération Ajaccienne, une analyse prospective des trafics prenant en compte l'impact des nouveaux itinéraires (pénétrante) et les différents projets évoqués ci-avant. En fonction des résultats, les caractéristiques des voies et des échanges ainsi que la hiérarchisation des aménagements pourraient être redéfinies.

Pour ces motifs la Collectivité Territoriale de Corse souhaite être accompagnée dans le processus d'études visant à redéfinir l'entrée de ville et le fond de baie, en concertation avec les différents partenaires concernés par un tel aménagement.

Une mission de conduite d'opération sera mise en place.

Cette prestation externalisée permettra :

- Le recueil précis de tous les projets et intentions des collectivités
- De faire la synthèse
- De proposer les concertations nécessaires inter collectivités et concertations publiques requises au titre du code de l'urbanisme, dont la forme et la teneur seront définies en commun avec les collectivités concernées
- De proposer des scénarii d'aménagements
- De suivre le fonctionnement des comités de pilotage, de suivi ou de groupes de travail thématiques
- De traduire dans un programme de conception les décisions prises, qui servira à la consultation sur concours avec esquisse pour retenir un concepteur.
- Enfin d'accompagner éventuellement la CTC dans le suivi général des opérations de travaux

***Périmètre d'étude et périmètre d'aménagement.***

Le périmètre de l'étude est confondu avec le périmètre de la CAPA pour la bonne prise en compte des données de trafics et des besoins de déplacements.

Le périmètre de la zone à réaménager et qui fera l'objet d'un concours sur esquisse est compris entre la Place Foch et le giratoire du Lazaret d'une part, entre la mer et les façades des bâtiments d'autre part.

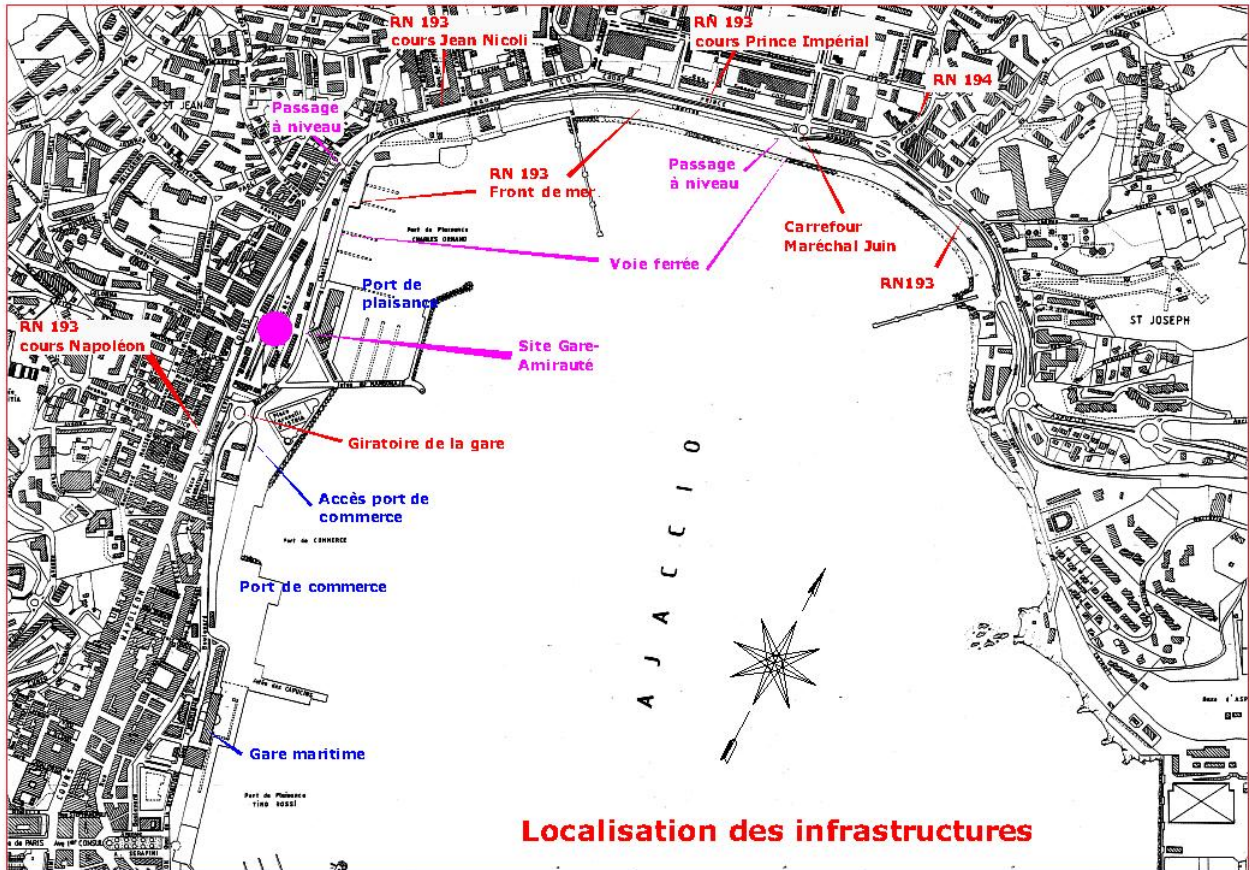
Le schéma ci-dessous représente la zone à aménager en précisant l'implantation actuelle des différents équipements présents.

Les lois de décentralisation successives (1991-2002) ont transféré de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse la propriété du réseau routier national, du réseau ferré et des ports d'Ajaccio et Bastia, ainsi que les compétences afférentes en matière de construction, de gestion et d'entretien de ces ouvrages.

Depuis le dernier transfert, la Collectivité Territoriale de Corse se retrouve unique propriétaire de l'ensemble des emprises situées entre la mer et la façade bâtie, depuis le quartier Saint Joseph jusqu'à l'actuel carrefour de la Gare.

Cette situation autorise désormais la réhabilitation complète de ce secteur et notamment la réorganisation et requalification des infrastructures routières et ferroviaires afin d'améliorer les conditions de circulations et permettre la mise en œuvre des différents projets en cours.

Cette opération d'aménagement s'inscrit dans la politique de modernisation engagée par la Collectivité Territoriale de Corse en faveur de ses équipements de transport, et plus précisément dans le registre du développement de l'intermodalité.



### Projets connus à ce stade.

La prestation prendra en compte les différents projets suivants :

- le transfert de l'activité de fret à Saint Joseph avec extension des terre-pleins sur la mer, l'accès au nouveau port, la reprise de l'accès au port actuel, (CTC),
- le déplacement de la gare ferroviaire à Saint Joseph, incluant son dépôt de maintenance, ses bâtiments accès et stationnements (CTC),
- l'aménagement d'un TCSP (CAPA),
- le développement des ports de plaisance,
- l'aménagement de la RN193 en boulevard urbain, les carrefours avec la voirie secondaire, (CTC/CG2A/Ville),
- la création de stationnements,

Après aménagement, la Route Nationale 193 actuelle pourra être déclassée dans le domaine départemental ou communal.

Le projet vise l'amélioration des conditions de circulation, tous modes confondus, entre le centre et la périphérie d'une part, entre la ville et la partie littorale d'autre part. Il ambitionne la création et la valorisation d'espaces publics, urbains et paysagers.

Le projet à mettre en place devra favoriser l'inter modalité des différents modes de transport.

Pour aboutir à une synthèse générale, des études particulières seront nécessaires tout au long du processus de conception.



Ce sera le cas pour les études de trafic, les études géotechniques, l'établissement de plans topographiques, les études environnementales pour mesurer les impacts (bruit, air...) nécessaire à l'établissement des dossiers d'enquêtes publiques etc...obligatoires dans ce type d'aménagements.

Suivant les décisions du comité de pilotage, la conception d'ensemble pourrait faire l'objet de groupement de commandes d'études.

De même pour optimiser la commande publique et pour atténuer les effets du découpage des opérations des groupements de commande pourraient être proposés.

## ***II - La conduite d'opération***

### **Etendue de la mission**

La mission de l'AMO s'organisera en deux phases techniques :

Une première phase de recensement, diagnostic et synthèse, consistant à recueillir et formaliser les besoins des différents partenaires, recenser et compiler les données et études existantes, faire la synthèse des objectifs et contraintes du projet.

A ce stade de l'opération, l'objectif est de préciser autant que possible la nature et l'étendue des besoins à satisfaire.

Une synthèse de ces besoins sera réalisée, assortie d'une analyse quant à la compatibilité d'ensemble et à la faisabilité de l'opération.

Le prestataire établira un dossier formalisant les différents enjeux et objectifs qui servira de base à la poursuite de l'opération.

Une seconde phase consistera à organiser une procédure de concours sur esquisses et assister le maître d'ouvrage dans le suivi de cette procédure jusqu'au choix du projet retenu et la concertation publique.

La mission correspondante comportera notamment :

- L'assistance pour la constitution de la gouvernance du suivi du concours, la constitution d'un groupe de pilotage et d'un comité technique de suivi,
- La définition des compétences des équipes candidates,
- L'assistance à l'évaluation financière du concours comportant une prime au lauréat,
- L'établissement du dossier de consultation du concours,
- L'analyse des candidatures pour la sélection de trois équipes concurrentes,
- L'animation des séances de travail en commun avec les équipes concurrentes, la rédaction des comptes rendus,
- L'animation des réunions du comité technique et du groupe de pilotage, la rédaction des comptes rendus,
- L'analyse des prestations des candidats, la rédaction du rapport technique sur les projets,
- L'assistance pour la constitution et la tenue du jury,
- L'organisation de la concertation publique en liaison avec le service

communication de la CTC.

### **Insertion dans un programme ou une opération**

Ce marché s'insère dans une opération au sens de l'article 144-III du CMP.

### **Imputation financière**

Ce marché sera imputé sur l'AE/AP n° 141190037-B, opération 37, programme 14119, chapitre 908/812, article 2031.

### **Estimation du montant prévu de l'opération**

A ce stade, l'enveloppe prévisionnelle est évaluée à 50 millions d'euros dont 25 millions d'euros TTC pour les aménagements routiers correspondant au montant inscrit au schéma directeur routier 2011-2021 approuvé par délibération n° 11/140 AC de l'Assemblée de Corse.

### **Tranches**

Le marché comprend une tranche ferme (programme et concours) et une tranche conditionnelle (assistance à la conduite des études de travaux

Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations : 72 mois.

Déroulement de la procédure

Mode de passation retenu

La consultation est passée par Procédure négociée en application de l'article 144-I-1° du Code des Marchés Publics.

Publications

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur : le site de la CTC, BOAMP, JOUE, JAL local.

Date de mise en ligne de l'avis : le 31 octobre 2012

Date limite de dépôt des plis : 26 novembre 2012

### **Rappel du choix des candidatures**

Au total 6 dossiers de candidatures ont été réceptionnés.

Les plis ont été ouverts le 28 novembre 2012 par le service de la commande publique et le service instructeur.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 janvier 2013 et les 3 candidats ont été retenus :

- Groupement SCET (mandataire solidaire) CYCLADES - GEORGES SALINI - IN-STRADA (dénommé SCET dans la suite de l'analyse)
- EGIS Conseil (dénommé EGIS dans la suite de l'analyse)
- Groupement INFRACONSULTING (mandataire solidaire) CJ CONSULTANTS- BLUES et ASSOCIES - IRIS CONSEIL - JF REVERT - ERAMM (dénommé Infra consulting dans la suite de l'analyse)

#### Rappel de la consultation des candidats retenus

La CTC a procédé alors à l'envoi des dossiers de consultations par courrier le 29 janvier 2013 pour une date limite de remise des plis le 19 février 2013.

Les plis ont été ouverts le 21 février 2013 par la CAO.

#### Rappel des modalités de négociation

Le règlement de la consultation article 5.6 prévoit une négociation :

«Les conditions de négociation sont les suivantes :

La présente consultation doit aboutir à une période de négociation durant laquelle les candidats devront présenter à l'entité adjudicatrice leur mémoire technique. Les négociations porteront sur le contenu du mémoire technique des candidats ainsi que sur les termes du cahier des clauses administratives particulières et de l'acte d'engagement sans toutefois modifier substantiellement les caractéristiques et conditions du marché. Les candidats seront ensuite invités à remettre une proposition suite à négociation dont le jugement sera effectué dans les conditions de l'article 6 du présent règlement de la consultation ».

#### Critères de jugement des offres

1. Valeur technique (pondération : 60 %)
2. Prix (pondération : 40 %)

#### Offres initiales

Date limite de remise des offres le 19 février 2013.

Ouverture des plis effectués le 21 février 2013

Nom du candidat ou des candidats groupés	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	Total Général HT
SCET	263 050,00	441 550,00	<b>704 600,00</b>
EGIS	282 950,00	445 350,00	<b>728 300,00</b>
Infra consulting	479 260,00	440 796,00	<b>920 056,00</b>

Une séance de négociation a été organisée le 28 mars 2013

Par courriers en date du 15 mars 2013, la CTC a invité les 3 candidats à une séance de négociation.

## Deuxièmes offres

Par lettre du 26 avril 2013 (voir en annexe) la CTC demande aux 3 candidats la remise d'une nouvelle offre avec date limite de remise fixée au 16 mai 2013.

L'ouverture des plis s'est effectuée le 18 mai 2013.

Nom du candidat ou des candidats groupés	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	Total Général HT
<b>SCET</b>	263 050,00	441 550,00	<b>704 600,00</b>
<b>EGIS</b>	354 600,00	427 350,00	<b>781 950,00</b>
<b>Infra consulting</b>	392 520,00	386 816,00	<b>779 336,00</b>

Nom du candidat ou des candidats groupés par ordre d'arrivée des plis	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT	Total General HT	PRIX	VALEUR TECHNIQUE	NOTE FINALE	CLASSEMENT
SCET	263 050,00	441 550,00	704 600,00	8,00	12,00	20,00	<b>1</b>
EGIS	354 600,00	427 350,00	781 950,00	7,21	12,00	19,21	<b>2</b>
Infra consulting	392 520,00	386 816,00	779 336,00	7,23	11,08	18,31	<b>3</b>

Lors de sa séance du jeudi 26 avril 2013, la CAO a retenu le groupement conjoint SCET (mandataire solidaire) CYCLADES - GEORGES SALINI - IN-STRADA pour un montant de 704 600 € HT (soit 842 702 € TTC) avec une tranche ferme d'un montant de 263 050 € HT et une tranche conditionnelle de 441 550 € HT.

### III - Enveloppe budgétaire de l'opération

L'estimation des études de l'opération dans cette première étape s'établit comme suit :

	Estimation HT	TVA 19,6 %	Estimation TTC	Type de consultation
Assistance maîtrise d'ouvrage (conduite opération)	270 000	52 920	322 920	AOO
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude faune flore</li> <li>• Cadrage environnemental AMO</li> <li>• Enquêtes déplacements</li> <li>• Etudes socio-économique</li> </ul>	130 000	25 480	155 480	AOO
Etudes de trafic + plans + com + publication	54 000	10 584	64 584	MAPA
Prévisions de révision	6 000	1 176	7 176	-
<b>Total Montant Etudes</b>	<b>460 000 €</b>	<b>90 160 €</b>	<b>550 160 €</b>	

L'enveloppe budgétaire de l'opération (EBO) peut être fixée à **550 160 € TTC**.

#### IV - Financement de l'opération

Cette première étape dans les études devrait être financée dans le cadre du PO FEDER période 2007/2013, selon la répartition suivante :

	<b>Estimation HT</b>	<b>Part CTC HT (53 %)</b>	<b>Part Europe HT (47 %)</b>
<b>Total</b>	<b>460 000 €</b>	<b>243 800 €</b>	<b>216 200 €</b>

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA

#### V - Synthèse

Je propose donc à l'Assemblée de Corse :

- 1) d'approuver le principe de l'opération et de cette première étape d'études tel que décrit dans le présent rapport,
- 2) de m'autoriser à solliciter les demandes de subvention pour les études de la première étape
- 3) de m'autoriser à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération
- 4) de m'autoriser à lancer les consultations d'entreprises nécessaires en études, à signer et à exécuter les marchés
- 5) de m'autoriser à signer la marché « conduite d'opération pour la restructuration urbanistique du fond de baie d'Ajaccio » avec le groupement conjoint SCET (mandataire solidaire) CYCLADES - GEORGES SALINI - IN-STRADA pour un montant de 704 600 € HT (soit 842 702 € TTC)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer